

Les barmen renouvellent leur comité

Circulation

Les taximen et la B.R. à couteaux tirés

Au moment où la police de roulage multiplie les actions pour lutter contre les accidents, les chauffeurs de taxis conduisant des voitures vétustes ou démunies de nombreuses pièces importantes, veulent obtenir une dérogation auprès des brigadiers routiers. Celle de rouler comme ça sans être inquiétés.

"Chose impossible", déclare le lieutenant Muka W'Iyenga, commandant de la BR à Bukavu. Car, la loi est nationale et l'on doit protéger les vies humaines que certains exploitants de taxis voudraient mettre en danger.

Pour justifier leur démarche, les taximen qui se réunissaient dernièrement en présence du responsable du transport au Kivu, se sont plaints de la carence de pièces de rechange pour leurs véhicules sur le marché local. Situation qui favorise, selon eux, l'attitude malhonnête des gendarmes qui leur obligent à tout bout de champ, clignoteur ou autre chasses d'eau pour les essuie-glaces en état impeccable alors qu'ils savent pertinemment bien qu'on ne peut en trouver nulle part dans la ville.

D'une autre part, ils ont mis les agents de la Société nationale d'assurances (SONAS) au pilori pour une taxation irrégulière de la police d'assurance, laquelle serait, différente de celle appliquée dans les autres contrées du Zaïre. Ils ont avancé même des chiffres affirmant qu'au lieu de payer 4.100Z. annuellement, ils sont soumis à un tarif variant entre 12.000 et 15.000 Z. Ces chiffres remontent à novembre 1984.

Pour le lieutenant Muka-W'Iyenga, les taximen de Bukavu, excités aveuglement par le président Fataki, ne sont pas honnêtes. Eux, qui ne veulent pas comprendre qu'en roulant avec un véhicule sans freins ou feux de signalisation, on met de nombreuses vies humaines: (piétons, passagers chauffeurs et eux-mêmes) en danger.

Le commandant de la BR a rappelé à cette occasion la campagne de persuasion qu'il mène depuis un bout de temps auprès de tous les usagers de la route qui doivent réaliser qu'avant de mettre leurs engins sur la route, ils ont l'obligation de s'assurer au préalable de l'état de ces derniers. Il a soutenu à ce propos qu'il est possible de s'approvisionner en pièces de rechange à Bujumbura Kigali ou Butembo ajoutant que nombre parmi les automobilistes qui en ont la volonté, le font depuis belle lurette déjà.

Pour ce qui est de fortes amendes, le commandant Muka a prouvé la fausseté des déclarations des taximen en exhibant une pile de copies de quittances payées par les taximen et dont les montants varient entre 50 et 500Z., selon la gravité des infractions.

En ce qui concerne la police d'assurance, le citoyen Ngoyi Musombwa, directeur de la Sonas nous a révélé que le tarif est uniforme sur toute l'étendue de notre pays. Cependant, depuis 1984, le tarif de base annuel est de 4.100 Z. pour toute voiture qui exploite le taxi. Ce que les propriétaires de ces taxis ignorent, dit-il, ce sont les différentes taxes supplémentaires qu'on calcule et qui

gonfle le montant total à payer à 12.000 Z. Ces taxes ou tarifs additionnels sont dus à l'âge du véhicule, l'extension territoriale pour le cas des taxis qui vont au Rwanda ou au Burundi, la valeur déclarée lors de la souscription de la police du véhicule, les frais de gestion et la taxe fiscale.

A titre d'exemple, il a prouvé que pour une voiture déclarée âgée et achetée à 20.000 Z., le client doit payer 11.767,26 Z. pour l'assurer s'il veut l'utiliser comme taxi. Car, a-t-il conclu, une telle voiture présente beaucoup de dangers, compte tenu de son état.

En conclusion, il nous semble opportun de demander à la Brigade routière et à la SONAS d'être plus vigilants et rigoureux. Car, bien malgré le non paiement des taxes d'assurance et l'état on ne plus déplorable de certains taxis, leur circulation reste toujours de mise. Contre paiement, comme on se le chuchote de bouche à oreille, de pots-de-vins. C'est le mot.

Il se fait que des véhicules connus de tous ne circulent que la nuit pour échapper à la loi. L'on pourrait par exemple réinstaurer ces patrouilles routières nocturnes qui faisaient attraper en flagrant délit ces tombeaux roulants de Kabamba et de Mudaka qui opéraient toujours dans les ténèbres.

Kassa Malonga.

En date du 5 janvier dernier, les représentants des barmen des zones urbaines de la ville de Bukavu se sont réunis au Bar "TUONANE" en zone-mère de Kadutu sous la présidence du citoyen Chipanda Chiruzza, 1er conseiller du comité urbain de l'Association des barmen de la ville touristique en l'absence du président intérimaire, le citoyen Luhinzo Lugwire.

Le mobile de leur rencontre n'était autre que de trouver des solutions aux multiples problèmes qui handicapent la bonne marche de leur association mais aussi de trouver des voies et moyens propices pour améliorer les conditions de consommation des boissons sucrées et alcooliques, de veiller à la distribution et à la réglementation de la vente de ces boissons et cela conformément au but consigné dans leur règlement d'ordre intérieur du 13 octobre 1978.

Ayant constaté que l'ancien comité brillait par une inertie notoire, les participants ont jugé bon que chaque zone soit représentée par trois personnes et qu'un nouveau comité urbain soit mis sur pied.

C'est ainsi qu'ils ont porté le citoyen Mufungizi Cilangulangu, un des fondateurs de cette association à la tête de ce comité urbain. Il est secondé par le vice-président Mutumoyi Mangala (Bagira), le secrétaire Buhendwa Rumama (Ibanda), le trésorier Bashengezi (Kasha-Bagira) et les conseillers Chiruzza (Kadutu), Chigoho (Ibanda), Salumu Yumbi "Tuonane" (Kadutu), Balaga (Bagira) et la maman propriétaire de l'hôtel Métropole (Ibanda).

Le nouveau comité élu, un échange des vues fut fait sur le respect des statuts et règlement d'ordre intérieur. Face aux abus de certains membres cupides et aux différentes taxations qui martyrisent les débiteurs de boisson, le nouveau comité urbain s'est résolu à demander à l'autorité urbaine de lui prêter main forte pour vivre en bonne intelligence avec la Bralima et la Brasimba.

L'acquisition d'une licence modèle D leur permettrait en outre de mieux approvisionner les bars et d'y faire respecter les prix fixés par l'Etat.

Bisimwa L-B. Tsérou.

Désenclaver le Kivu

Un aîné de la profession nous revient. Après une bonne décennie de silence.

SALEH BIN SALEH WA ALIMASI, comme nombre d'intellectuels zaïrois le savent, est un journaliste pionnier des lendemains de l'indépendance. Ancien Directeur-Editeur des journaux PERSPECTIVES NOUVELLES de Bukavu (1962-1967) et LE RENOUVEAU de

Kisangani (1969-1970), il a souvent, par ses écrits virulents, défrayé la chronique dans notre pays.

Il sort aujourd'hui de ses rizeries et confiseries pour nous faire partager en connaisseur, son credo pour le désenclavement du Kivu. Ensuite il traitera de l'intégration économique de la région.

Une série que nous vous proposons à partir de notre édition n° 267.

Les taxes sur les denrées alimentaires abrogées

Les taxes qui frappaient les denrées alimentaires (notamment le manioc) dans la ville de Bukavu sont caduques.

Ainsi en a décidé le commissaire urbain, le citoyen Ndala wa Ndala face à la rareté de ces produits constatée sur les marchés locaux. L'arrêté ad hoc rejoint et appuie celui du Président régional du

MPR et Gouverneur qui, il y a quelques mois, interdisait toute sortie de denrées alimentaires des limites de notre région.

Et du coup, l'opérateur économique tout comme le consommateur ont applaudi des deux mains cette décision. Pour autant que, les mains libres, le premier pourra créer l'abondance et le second, face à un

marché abondant et libéral, aura à s'approvisionner à moindre frais jamais se buter à une quelconque rareté.

Ainsi nous pensons que ces saisies intempestives de camions de manioc par certaines autorités (un procès opposant le citoyen Kaboyi au commissaire de zone de Kadutu et un cas récent opposant son assistant à une maman

commerçante le témoignent) et ces veillées pour le manioc à Kadutu, Bagira ou Nguba disparaîtront d'elles-mêmes. Sans parler du prix au kilo du manioc et de la farine qui incidemment doivent baisser. Et avec le manioc, le haricot, l'arachide, la viande les pommes de terre, l'huile de palme, etc...

Mais pour la réussite totale de cette mesure

salvatrice pour la population, il importe que la suppression de ces taxes soit effective et que les opérateurs économiques soient sérieux. C'est là où l'Hôtel de ville à travers son service des Affaires économiques et l'Anezaville ont du pain sur la planche. Car décider c'est bien, appliquer et réussir, c'est mieux ! Nous y reviendrons.

Kajangu Mususu.